

**Avis n° 2020/10-06  
relatif à l'accréditation de  
l'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier  
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

**École**

|                                                                                                                                          |             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier                                                                                      |             |
| Établissement public à caractère administratif sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation |             |
| Nom d'usage :                                                                                                                            | ENSCM       |
| Académie :                                                                                                                               | Montpellier |
| Site de l'école :                                                                                                                        | Montpellier |

**Données certifiées**

*Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accréditation>*

**Suivi des accréditations précédentes**

*Avis n°2015/09-02*

**Objet de la demande d'accréditation**

**Catégorie PE :** Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier en formation initiale sous statut d'étudiant  
**Catégorie PE :** Ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier en formation initiale sous statut d'apprenti  
**Catégorie PE:** Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier en formation continue

- Vu la demande présentée par l'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier;
  - Vu le rapport établi par Claire PEYRATOUT (membre de la CTI et rapporteure principale), Laurent MAHIEU (expert auprès de la CTI) et Jacques SCHWARTZENTRUBER (expert auprès de la CTI) ;
- présenté en séance plénière de la CTI le 13 octobre 2020.

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :**

**Description générale de l'école**

L'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier est un établissement public à caractère administratif (EPA) sous tutelle du Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur.

L'ENSCM est située sur trois sites : depuis 2017, le site du nouveau Campus Chimie Balard regroupe toutes les activités de formation. Les deux sites historiques accueillent des équipes de recherche, la coordination territoriale (créée le 01/01/2020) ainsi que des entreprises depuis 2017.

L'ENSCM est membre fondateur du pôle Chimie Balard qui organise et structure les activités de formation, de recherche et avec le secteur privé d'innovation en Languedoc-Roussillon dans le domaine de la chimie. L'ENSCM est membre fondateur de l'Initiative Science-Innovation-Territoire-Economie (I-SITE) Montpellier University of Excellence (MUSE) portée par l'Université de Montpellier et regroupant 19 établissements d'enseignement supérieur et organismes de

recherche du site autour de trois enjeux : nourrir, soigner, protéger. Elle a été membre fondateur de la coordination territoriale portée par la COMUE LRU (dissoute au 1<sup>er</sup> janvier 2020). Elle est membre fondateur de la coordination territoriale avec l'université de Montpellier, l'université Paul Valéry, l'université de Nîmes et l'université de Perpignan.

La recherche de l'ENSCM est organisée au sein de quatre Unités Mixtes de Recherche (UMR) avec l'Université de Montpellier, le CNRS et le CEA. Cet ensemble regroupe 900 personnes dont 507 permanents. Elle bénéficie d'un rayonnement à l'échelle nationale et fait partie des 54 établissements français produisant plus de 500 publications par an.

L'Institut Carnot Chimie Balard CIRIMAT (IC CBC), porté par l'ENSCM, est un outil pour l'établissement en matière de stratégie de relations partenariales avec le secteur privé. L'établissement est coactionnaire de la SATT (société d'accélération du transfert de technologies) AxLR qui intègre les activités de l'incubateur LRI (Languedoc Roussillon Incubation), cofondé par l'ENSCM.

## **Formation**

L'ENSCM est une école d'ingénieur en 3 ans recrutant à bac+2. Elle délivre un diplôme d'ingénieur unique qui peut être obtenu par formation initiale sous statut étudiant, sous statut apprenti, par formation continue ou par validation des acquis de l'expérience. Un référentiel de compétences unique est suivi par les différentes formations. En 2019-2020, 361 élèves se sont inscrits à la formation d'ingénieur. En 2019, l'ENSCM a diplômé 140 élèves dont 124 en formation sous statut étudiant et 16 en formation sous statut apprenti.

## **Moyens mis en œuvre**

- Ressources humaines : 36 enseignants-chercheurs, 5 professeurs du second degré, 48 chercheurs, 57 personnels administratifs et techniques.
- Locaux : 11 500 m<sup>2</sup> de locaux très récents (2017) dédiés à la formation ; 6396 m<sup>2</sup> de locaux dédiés à la recherche sur des sites différents avec une perspective à l'horizon 2022 d'un déménagement de tous les laboratoires de recherche sur le site Pôle Chimie Balard à proximité des locaux dédiés à la formation, 800 m<sup>2</sup> de locaux dédiés à l'hébergement d'entreprises.
- Matériels, finances : équipements de travaux pratiques adaptés à l'apprentissage des compétences techniques nécessaires à tout ingénieur chimiste. Le coût de revient de la formation a été estimé à 14 426 €/an/élève pour la formation sous statut étudiant et 16 440 €/an/élève pour la formation sous statut apprenti.

## **Evolution de l'institution**

L'ENSCM a été habilitée à délivrer le diplôme d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue pour des durées de 6 ans en 2003 et 2009 et de 5 ans en 2015. En 2013, l'accréditation a été étendue à la formation initiale sous statut d'apprenti pour une durée restreinte de 2 ans. Cette formation a été accréditée pour 2 ans en 2015 puis jusqu'à la fin de l'année universitaire 2017/2018. L'arrêté du 24 janvier 2018 a prolongé cette accréditation d'un an dans le cadre de la modification du calendrier des audits périodiques de la CTI. En janvier 2019, l'ENSCM a déposé un dossier simplifié pour sa formation par apprentissage et a obtenu l'accréditation pour la durée maximale d'un an, jusqu'au présent audit périodique.

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.  
La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation.

En conséquence,

**Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

| Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants : | Type de formation                         | À compter de la rentrée universitaire | Jusqu'à la fin de l'année universitaire | Accréditation |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------|---------------|
| Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier       | Formation initiale sous statut d'étudiant | 2020                                  | 2024-2025                               | maximale      |
| Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier       | Formation initiale sous statut d'apprenti | 2020                                  | 2024-2025                               | maximale      |
| Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier       | Formation continue                        | 2020                                  | 2024-2025                               | maximale      |

L'école établira **un rapport de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2022**, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI exclusivement sous format numérique à l'adresse suivante : [greffe-cti@education.gouv.fr](mailto:greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

**Pour l'Ecole**

- Rationaliser et achever la démarche compétence.
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France compétence en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.
- Améliorer la communication interne.
- Permettre aux apprentis de participer à toutes les activités d'ouvertures sociétales.
- Harmoniser les crédits ECTS attribués aux stages et rééquilibrer l'ensemble en conséquence.
- Equilibrer la charge de travail sur l'ensemble des semestres de formation.
- Développer le réseau à l'international au vu de l'excellence académique et scientifique de la formation.

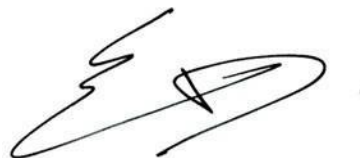
Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, **niveau master**, est attribué au diplôme suivant :

|                                                                            |      |           |
|----------------------------------------------------------------------------|------|-----------|
| Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier | 2020 | 2024-2025 |
|----------------------------------------------------------------------------|------|-----------|

Délibéré en séance plénière à Paris, le 13 octobre 2020

Approuvé en séance plénière à Paris, le 17 novembre 2020

La Présidente  
Elisabeth Crépon

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and strokes, representing the name Elisabeth Crépon.

**Complément d'avis n° 2020/10-06  
relatif à l'accréditation de  
l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier**

**Objet**

**Demande de mise en place de contrats de professionnalisation en 3ème année du cycle ingénieur pour le diplôme suivant :**

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier

- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier ;
- Vu la note de synthèse établie par Claire PEYRATOUT, membre de la CTI, et présentée en assemblée plénière de la CTI le 19 avril 2023 ;

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

**La Commission donne un avis favorable à la mise en place de contrats de professionnalisation en 3ème année du cycle ingénieur pour le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier.**

Complément d'avis délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 19 avril 2023



La présidente  
Elisabeth CRÉPON

**Complément d'avis n° 2020/10-06  
relatif à l'accréditation de  
l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier  
(ENSC Montpellier)**

**Objet**

**Demande de mise en place de contrats d'apprentissage en 3ème année du cycle ingénieur pour les diplômes suivants :**

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier

- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier ;
- Vu le rapport établi par Claire PEYRATOUT (membre de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 13 mars 2024 ;

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

**La Commission donne un avis favorable à la mise en place de contrats d'apprentissage en 3ème année du cycle ingénieur pour le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier mentionné ci-dessus.**

Complément d'avis délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 13 mars 2024



La présidente  
Elisabeth CRÉPON